

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique de la mairesse	3
Informations municipales	5
Les bibliothèques	13
Les sports et les loisirs	16
La page communautaire	19
La rubrique informative	20
Le calendrier des activités	22
Pour nous joindre	24

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Annick Gaudet

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 24 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Conseil municipal

Mairesse

Madame Lina Lafrenière

Conseillères et conseillers

Madame Suzie Domingue, district #1 et
mairesse suppléante

Madame Manon Morin, district #2

Monsieur Patrick Morin, district #3

Monsieur Mathieu Bellerive, district #4

Monsieur Ghislain Brunet, district #5

Madame Laurie Soulard, district #6

**N'hésitez pas à vous référer à nous en
cas de besoin ou de questionnement.**

La chronique de la mairesse

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le printemps est **enfin arrivé** après un rude hiver et beaucoup de neige; nous profitons donc de l'occasion pour féliciter l'équipe des travaux publics pour l'excellent travail effectué. Il n'est pas toujours facile de composer avec les horaires de travail très variés et les sautes d'humeur de dame Nature. Un grand merci!

Profitons également de ce début de printemps pour procéder au nettoyage de nos terrains puisque nous aurons la collecte des encombrants, pour Macamic, le 15 mai et pour le secteur Colombourg, le 16 mai, ceci dans le souci de garder notre ville propre et de l'embellir par le fait même.

Nous sommes ravis de vous informer de l'embauche de monsieur Kevin Desrosiers au poste de technicien en assainissement des eaux. Entré en fonction le 4 mars dernier, nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle équipe et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

L'automne dernier, suite à l'invitation de la Ville de La Sarre, la Ville de Macamic acceptait de se joindre aux municipalités de Dupuy, de La Reine et de Palmarolle pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en commun de services publics. Soyez rassurés, il ne s'agit pas de fusion mais bien de la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités. Faisant suite à la confirmation d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une firme indépendante effectuera une analyse détaillée des coûts des services afin d'identifier les meilleures opportunités, les avantages et les inconvénients. Nous vous communiquerons tout développement dans ce dossier.





Nous sommes également très heureux de vous annoncer que la Ville de Macamic a conclu une entente avec la SPCA Abitibi-Ouest pour l'application du règlement sur les animaux, la capture, l'accueil et la garde des chiens et des chats errants ou abandonnés sur le territoire de la ville de Macamic. En raison des modifications requises du règlement sur les animaux, des nouveaux frais engendrés, autant pour la Ville que pour les citoyens (médailles), cette décision n'a pas été facile; cependant, en raison des problèmes occasionnés par les nombreux cas d'animaux errants que nous avons eus dans la dernière année, notamment suite à l'abolition de certains services en Abitibi-Ouest et à l'adoption de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un

encadrement concernant les chiens, qui est entrée en vigueur le 13 juin 2018, il s'est avéré qu'une entente avec la SPCA Abitibi-Ouest devenait une nécessité.

Le 15 mars dernier, la Commission des loisirs de Macamic lançait sa campagne de financement pour l'aménagement d'un skatepark et de jeux d'eau sous la présidence d'honneur de la famille de monsieur Laurier Grenier (référence pages 16 et 17).

Enfin, nous vous invitons à nous faire part de vos interrogations, commentaires et suggestions, nous sommes à votre service. Bienvenue également à notre prochaine séance du conseil qui se tiendra le 6 mai, à 19 heures, à l'hôtel de ville de Macamic.

La mairesse,

Lina Lafrenière

Informations municipales

Affiliation avec la SPCA Abitibi-Ouest



La Ville de Macamic désire vous informer que, suite à l'adoption d'un nouveau règlement sur les animaux, en mars dernier, elle a confié à la SPCA Abitibi-Ouest le mandat d'appliquer ce règlement dès le 1^{er} avril 2019, plus spécifiquement la gestion des chiens et des chats. Vous pouvez consulter ce nouveau règlement, portant le numéro 19-277, sur le site Web de la Ville¹.

Vous avez un chien ou un chat? En vertu de ce règlement, le gardien d'un chien ou d'un chat sur le territoire de la ville doit obligatoirement obtenir **annuellement** une licence pour chaque chien et/ou chaque chat en sa possession.

Coût annuel de la licence

Chien stérilisé*	:	15 \$
Chien non stérilisé	:	25 \$
Chat stérilisé*	:	10 \$
Chat non stérilisé	:	15 \$

**** Notez que vous devrez fournir la preuve que votre animal est stérilisé pour vous prévaloir de ce coût.***

Vous êtes invité à vous présenter à l'hôtel de ville de Macamic situé au 70, rue Principale, le **mercredi 8 mai 2019, de 18 heures à 20 heures**, pour vous procurer la licence (médaille). L'équipe de la SPCA sera présente et pourra répondre à vos questions.

Sinon, vous pourrez vous procurer la licence directement au bureau de la SPCA Abitibi-Ouest situé au 29, 9^e Avenue Ouest à La Sarre, **entre le 1^{er} et le 31 mai 2019.**

Si vous avez une plainte ou un signalement à faire concernant un animal (errance, bruit, salubrité, mauvais traitements), vous devez désormais vous adresser directement à la SPCA Abitibi-Ouest au 819 301-7555.

Nous vous invitons fortement à **faire stériliser votre animal**; vous économiserez ainsi sur le coût annuel de la médaille et vous contribuerez à améliorer la gestion animalière de l'Abitibi-Ouest, mais surtout à améliorer la qualité de vie de plusieurs animaux.

Si vous souhaitez adopter un animal, pourquoi ne pas aller faire un tour à la SPCA, il y a plein de boules de poils remplies d'amour prêtes à entreprendre une nouvelle vie avec vous!

Nous vous invitons également à suivre la page Facebook de la SPCA Abitibi-Ouest où sera publiée la liste des animaux retrouvés à cet endroit.

Note ¹ : site Web :

www.villemacamic.qc.ca, onglet

La Ville | Politiques et réglementation | Règlements.

AVIS DE NOMINATION

Au cours des dernières semaines, le conseil municipal a procédé à la nomination de monsieur Kevin Desrosiers au poste de technicien en assainissement des eaux. Ce dernier aura pour mandat la planification,

l'organisation et le contrôle de l'ensemble des activités reliées à l'assainissement des eaux ainsi qu'à l'opération des usines de filtration et de traitement des eaux usées.

D'autre part, madame Annie Beaulieu succède à madame Cindy Boucher au poste d'animatrice de la Maison des jeunes « Les Macaks » de Macamic. Ayant à cœur le bien-être des jeunes, elle aura pour mandat de soutenir les adolescents dans leur cheminement vers l'âge adulte, en leur offrant notamment l'opportunité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets qui sont signifiants pour eux.

Ces nouvelles recrues sauront faire profiter la communauté de leur expérience et de leurs qualités. Nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs nouveaux défis.

Vous pouvez consulter les avis de nomination officiels sur notre site Web, onglet **Publications | Communiqués**.

Source : Eric Fournier
Directeur général

Comptes de taxes 2019

Veillez prendre note que les comptes de taxes ont été envoyés par la poste à la fin de janvier; si vous n'avez pas reçu votre compte, veuillez communiquer avec madame Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223.

Ouverture du terrain de camping municipal de la Ville de Macamic



Le terrain de camping municipal ouvre lors de la fin de semaine de l'ouverture de la pêche en mai et ferme la fin de semaine de la fête du Travail.

Pour 2019, la **date d'ouverture** du camping est fixée au **vendredi 17 mai 2019** et la **date de fermeture** au **lundi 2 septembre 2019**.

Réservation : 819 782-2800

Calendriers de la collecte des bacs



Les calendriers de la collecte des bacs (horaire régulier) sont disponibles :

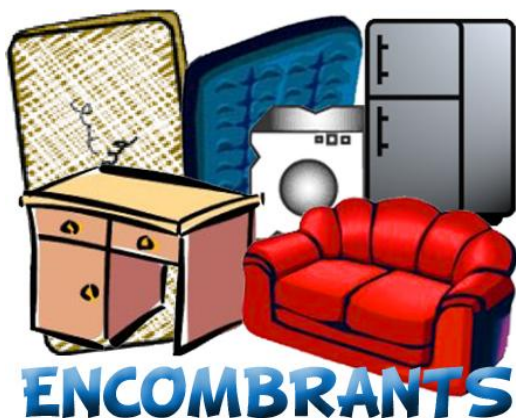
- Sur le **site Web de la Ville** au www.villemacamic.qc.ca, onglet **Services | Déchets et matières résiduelles | Collecte des bacs**;
- À la réception de l'**hôtel de ville** situé au 70, rue Principale à Macamic;
- Au **bureau de poste du secteur Colombourg** (calendrier du secteur Colombourg seulement).

Veillez également noter que la collecte régulière peut être modifiée dans les cas suivants :

- **Congés fériés** (fermeture du centre de transbordement) : les modifications à l'horaire sont alors publiées à l'avance dans l'Info-Mak, sur le site Internet et la page Facebook de la Ville ainsi que sur le panneau électronique près de la caserne.
- **Bris d'équipement ou conditions météorologiques extrêmes** : comme ces situations sont

imprévues, les modifications sont publiées, dès que possible, sur le site Web et la page Facebook de la Ville ainsi que sur le panneau électronique près de la caserne.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2019



Encombrants

Les **encombrants** se définissent comme de **gros objets d'origine résidentielle qui**, à cause de leur taille, **ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières** (déchets ou recyclage) et **ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.**

Dates de la collecte des encombrants

Le mercredi 15 mai 2019 pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne ville de Macamic

Le jeudi 16 mai 2019 pour le secteur Colombourg

Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse **au plus tard le mardi 14 mai 2019**, au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 228 (boîte vocale).

Ne pas oublier de mettre vos encombrants dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin **la veille de la collecte.**

Matières refusées lors de la collecte

Veillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est qu'ils faisaient partie des matières refusées.

- ✓ Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- ✓ Pneu non démonté de la jante
- ✓ Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- ✓ Animaux morts

- ✓ Armes à feu et munitions
- ✓ Plastique d'ensilage
- ✓ Poches de grain
- ✓ Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (ex. : bardeaux d'asphalte, gypse, ciment, briques)*
- ✓ Résidus domestiques dangereux (produits ménagers, huile et filtre à moteur, antigel, peinture, solvants, piles, etc.)*
- ✓ Matériel électronique (ex. : écrans, ordinateurs, imprimantes, lecteurs DVD, chaînes stéréo)*
- ✓ Les résidus verts (ex. : branches, gazon, foin)

* Ces matières doivent être apportées à l'**Écocentre** situé au 15, boul. Industriel, La Sarre.

Vos gros objets sont encore fonctionnels et/ou réutilisables

Le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières. Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur; ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez

posé un geste de développement durable!

Pour connaître la liste des récupérateurs et les matières qu'ils acceptent, consultez le **Répertoire des récupérateurs** à l'adresse suivante : <http://mrc.ao.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Pour plus d'information concernant les matières résiduelles, visitez l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest au mrcao.qc.ca, section « Matières résiduelles ».

NETTOYEZ VOS BACS

Avec le printemps qui est arrivé depuis peu et l'été qui ne tardera pas, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de



Roussillon rappelle à tous les citoyens desservis par le service de collecte des bacs de procéder une ou deux fois par année au nettoyage de leurs bacs à ordures et à récupération afin d'enlever les particules et les débris qui restent collés à l'intérieur des bacs et qui sont sources d'odeurs nauséabondes et de

bestioles peu ragoûtantes comme les asticots.

De plus, lorsque les temps froids arrivent, la saleté couvrant les parois et le fond des bacs fait coller les sacs et les matières à l'intérieur, ce qui rend plus difficile la vidange des bacs.

En résumé, avec un bon nettoyage, vos bacs auront meilleur aspect, seront moins malodorants, les matières recyclables et les sacs à ordures ne resteront pas collés à l'intérieur, facilitant ainsi le travail des employés qui doivent les ramasser.

Vous remerciant de votre collaboration!

Source : Joëlle Rancourt

Rappel concernant les abris d'autos amovibles

La date limite pour démanteler entièrement votre abri d'auto amovible est fixée par règlement au 1^{er} mai de chaque année. La toile et la structure de métal



doivent être démontées; seuls les ancrages peuvent rester au sol.

Toutefois si, au 1^{er} mai, il y a encore présence de neige et de glace en quantité suffisante pour rendre difficile l'enlèvement des abris d'autos, la Ville peut prolonger le délai. L'information serait alors transmise via la page Facebook de la Ville de Macamic et le panneau électronique près de la caserne.

L'utilisation de l'eau potable

Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable, des normes d'utilisation de l'eau ont été établies, dont vous trouverez un bref résumé ci-dessous. Vous pouvez consulter l'intégralité de ces normes en visitant le site Web de la Ville au www.villemacamic.qc.ca, onglet **La Ville | Politiques et réglementation | Règlements**, et ce, pour limiter la quantité d'eau potable utilisée par les citoyens.

L'arrosage des pelouses et des jardins

L'arrosage manuel est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures et minuit et les journées



d'arrosage permises sont fixées en fonction de la numérotation civique.

Numéros civiques pairs : mardi, jeudi et samedi

Numéros civiques impairs : mercredi, vendredi et dimanche

Les nouvelles pelouses bénéficient toutefois d'une exemption pour les premiers 15 jours suivant l'installation.

Lavage des autos et autres véhicules

Le lavage des véhicules est permis tous les jours à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.

Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

En règle générale, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Le remplissage des piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre 19 heures et 6 heures.

Projet de travaux sur votre propriété : informez-vous avant de débiter!

Avec le printemps qui est déjà bien installé et l'approche de la période estivale, il vous prendra peut-être l'envie de réaliser des travaux sur votre propriété. Nous désirons donc vous rappeler qu'**il est primordial de vous informer avant de réaliser vos travaux** afin que le service de l'urbanisme puisse vous renseigner sur les normes en vigueur et sur la nécessité, ou non, d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation. Nous vous rappelons également que les permis sont désormais émis sur rendez-vous seulement. À cet effet, vous pouvez communiquer avec **madame Annick Gaudet, inspectrice municipale au 819 782-4604, poste 227.**

Exemples de travaux possibles sur une propriété pour lesquels il est essentiel de vous informer auprès de la Ville :

- *Construction, agrandissement, déplacement et démolition d'un bâtiment (maison, garage, remise, remise à bois, etc.) ou ;*
- *Rénovations, réparations, finitions intérieures et extérieures (ex. :*

changer les armoires de cuisine ou le revêtement du plancher, refaire la salle de bain, changer les divisions d'une pièce, changer le revêtement des murs extérieurs, les portes et les fenêtres, refaire la toiture);

- *Construire, rénover ou remplacer : galerie, balcon, patio et escalier;*
- *Clôture, haie de cèdres, muret;*
- *Enseigne publicitaire;*
- *Travaux dans la rive ou le littoral (coupe d'arbre(s), quai, remblai, stabilisation, enrochement, etc.);*
- *Ponceau d'entrée;*
- *Installation d'un spa ou d'une piscine dont la profondeur est de 60 cm ou plus;*
- *Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, etc.);*
- *Installation septique ou prélèvement d'eau potable;*
- *Couper des arbres sur un terrain en milieu urbain ou en bande riveraine;*
- *Etc.*

Info-travaux



Suivi des travaux de réfection du 2e-et-3e Rang Ouest, du chemin de ceinture du Lac ainsi que de la Route de Macamic-Chazel

Le service des travaux publics désire vous informer que les travaux de réfection prévus pour le 2^e-et-3^e Rang Ouest, le chemin de ceinture du Lac ainsi que de la Route de Macamic-Chazel se feront au cours du mois de juin et que les dates précises seront confirmées via la page Facebook de la Ville et le panneau électronique près de la caserne.

D'ici là, nous invitons les usagers à faire preuve de prudence dans leurs déplacements. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Les bibliothèques

Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic

819 782-4604, poste 274



Visitez-nous sur Facebook

Vous pouvez joindre Linda Morin, agente culturelle, à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic au 819 782-4604, poste 275. Horaire de travail variable. Appelez avant de passer à la bibliothèque.

Nouveautés (Macamic)

- Mes enfants d'école
Florence Guay
- Le fil de notre histoire : Dupuy 100^e
- Perdre du poids en mangeant du gras t. 2
Josey Arsenault & Dre Évelyne Bourdua-Roy
- La cabane à sucre des Rivard t. 2
Mario Hade
- Les chevaliers d'épées
Anne Robillard
- Sa main sur ma nuque
Danielle Goyette
- Évasion t. 2
Sylvie G.
- La lettre d'amour interdite
Lucinda Riley
- L'égagée
Donato Carrisi
- Histoires de femmes t. 2
Louise Tremblay-d'Essiambre
- Abigaël t. 5
Marie-Bernadette Dupuy
- Comment se débarrasser du marié?
Marie-Claude Martel
- La 16^e séduction
James Patterson
- À même la peau
Lisa Gardner

Facebook

Votre bibliothèque possède sa propre page Facebook sous le nom **Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic**. Cliquez « J'aime » et consultez régulièrement notre page afin d'être à l'affût de nos événements et des nouveautés.

Semaine nationale de l'action bénévole

En avril, la semaine nationale de l'action bénévole se tiendra à la fin du mois; à cette occasion, j'aimerais remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans notre communauté et qui contribuent à la réussite de nos services, de nos événements et de nos activités. Je souligne particulièrement l'excellent travail de notre équipe de bénévoles qui gravitent autour de la bibliothèque et qui contribuent à en faire un lieu culturel d'une qualité exceptionnelle.

Revues

Nous avons une belle sélection de revues pour tous les goûts et tous les âges qui sont disponibles pour emprunter; les revues sont désormais traitées comme un livre, elles sont enregistrées dans le

système; vous pouvez les emprunter pour un délai de trois semaines consécutives et des frais de retard seront appliqués, le cas échéant. L'Actualité, Les idées de ma maison, Coup de pouce, Magazine 5-15, Les Débrouillards, Les Explorateurs, Minimag, J'apprends à lire et Protégez-vous ainsi que le magazine Véro sont à votre disposition.

Astérix célèbre ses 60 ans à la bibliothèque!



Du 1^{er} mars au 23 avril 2019, tous les membres de la bibliothèque, peu importe leur âge, sont invités à venir participer au concours **Astérix 60 ans**.

Pour y être admissible, rien de plus simple; il s'agit d'être abonné ou de s'abonner à sa biblio, d'emprunter un bien culturel (livre, revue, raquettes...), de compléter le bulletin de participation remis par les préposés au prêt et de le déposer dans la boîte prévue à cet effet.

À GAGNER

Deux prix par MRC : une *bande dessinée* et un *DVD d'Astérix* et, en tirage régional, deux exemplaires du

livre *Les banquets d'Astérix : 40 recettes inspirées par les voyages*.

Le tirage aura lieu le **1^{er} mai 2019**. Au total, le Réseau BIBLIO déterminera 14 gagnants en provenance des diverses MRC.

Thématiques mensuelles

Voulant faciliter la découverte de divers ouvrages et documentation, votre bibliothèque vous présente une table thématique mensuelle où vous pourrez trouver, entre autres, une sélection de livres.

La thématique du mois d'avril est consacrée au jardinage. La thématique de mai sera sous le thème du mois de l'arbre.

Distribution d'arbres

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra durant le mois de mai, la bibliothèque, en collaboration avec l'AFAT, organisera à nouveau cette année une distribution d'arbres pour la population. L'activité se déroulera le samedi 1^{er} juin, de 10 heures à 16 heures, au parc Émile-Lesage. Comme il y aura de l'animation cette

journée-là, vous pouvez venir participer à l'activité pique-nique de lecture.

Bibliothèque municipale de Colombourg

819 333-5783

Veuillez prendre note que le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, a annoncé, en mars dernier, le lancement de **BibliMags**, un service de lecture de revues et de magazines numériques pour les abonnés de ses 70 bibliothèques affiliées de notre région.

Le service est disponible gratuitement pour ses abonnés sur www.mabiblio.quebec sous la rubrique Trouver un livre, une revue. L'accès est possible à l'aide d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une tablette via l'application « BibliMags » sur l'App Store et Google Play.



Les sports et les loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

819 782-4604, poste 230

cdubois.macamic@mrcao.qc.ca



Loisirs Macamic

Campagne de financement pour l'aménagement d'un skatepark et de jeux d'eau

Le 15 mars dernier, la Commission des loisirs de la Ville de Macamic inc. lançait une campagne de financement auprès des entreprises et des organismes de la région afin de recueillir la somme de 80 000 \$ nécessaire pour compléter le financement du projet estimé à près de 220 000 \$.



Famille d'honneur

Cette campagne de financement a officiellement été lancée au Centre Joachim-Tremblay en présence de la famille d'honneur de monsieur Laurier Grenier. Monsieur Grenier est propriétaire du Marché Grenier Tradition de Macamic, depuis 2011; lui et sa famille ont accepté sans hésitation d'être la famille d'honneur car, pour eux, Macamic est une Ville prospère et en santé et ils croient à son développement.



Réalisons ensemble, comment?

Devenez partenaire!

La concrétisation du projet d'aménagement d'un skatepark et de jeux d'eau nécessitera une mobilisation importante de ressources, autant financières que matérielles. Pour cette raison, il est important de pouvoir compter sur la participation de l'ensemble des citoyens, des entreprises et des organismes du territoire pour que cette campagne de financement soit un grand succès.

En plus d'encourager et de favoriser un mode de vie sain et actif, vous pourrez profiter d'une visibilité importante auprès des clientèles ciblées en échange de votre contribution financière. Un plan de visibilité offre différentes opportunités en fonction du niveau d'implication des partenaires :

- Partenaire de la réussite (5 000 \$ et plus)
- Partenaire de la jeunesse (1 000 \$ à 4 999 \$)
- Partenaire du sentiment d'appartenance (500 \$ à 999 \$)
- Collaborateur (100 \$ à 499 \$)

Le plan de visibilité détaillé ainsi que tous les documents relatifs à

la campagne de financement sont disponibles au www.villemacamic.qc.ca, onglet **Projets | Projets en cours | Skatepark et jeux d'eau**. Parcourez la liste des offres publicitaires et n'hésitez pas à contacter madame Carole Dubois au 819 782-4604, poste 230 pour plus de renseignements. Vous avez une proposition à nous faire, nous sommes ouverts aux idées.

Le projet en bref

S'étant engagée à poser des actions concrètes en matière de loisirs, de sports et de culture, la Ville de Macamic travaille depuis de nombreuses années sur un projet d'aménagement d'un skatepark et de jeux d'eau sur son territoire.

Suite à différentes activités de consultation visant à recueillir l'opinion de ses citoyens concernant la localisation finale des installations, le conseil municipal confirmait en mars dernier que le skatepark serait situé au parc Curé-Aimé-Lamothe et les jeux d'eau au parc Tembec. Cette décision respecte la volonté exprimée par une majorité de répondants au sondage qui souhaitaient que ces installations soient localisées sur des sites distincts.

Maison des jeunes « Les MACAKS »

Changement des heures d'ouverture

À partir du 12 avril 2019, ouverture les vendredis de 19 heures à 22 heures avec votre nouvelle animatrice, Annie Beaulieu.

Bienvenue à tous!

Devenir membre de la cuisine collective de Macamic

Viens chercher ta carte de membre au coût de 25 \$.



Prends le temps de venir cuisiner en groupe, avec tes amis, la famille ou avec des membres de la cuisine collective.

Tous sont invités à participer aux cuisines collectives, peu importe l'âge!

Une cuisine collective, c'est un petit groupe de personnes qui mettent en commun leur temps, leur argent et leurs compétences pour confectionner, en quatre étapes (planification, achat, cuisson, évaluation) des plats économiques, sains et appétissants qu'elles rapportent à la maison.

Camp de jour de la Ville de Macamic



Thématique et activités spéciales pour le camp de jour de la Ville de Macamic, saison estivale 2019.

EN ROUTE VERS L'ESPACE!



Prépare-toi à partir chaque semaine à la rencontre d'un monde à découvrir où toutes sortes d'activités t'attendent pour la conquête de l'espace.

Possibilité d'inscrire vos enfants à temps plein ou à temps partiel avec supplément pour les jours de sortie.

Inscription et information dès le 23 avril 2019.

Du plaisir à découvrir!

La page communautaire



Amateurs de spectacle musical, ce message est pour vous!

Les choristes de l'Ensemble vocal Émergence (EVE) travaillent très fort depuis le mois de septembre; ils préparent leur 13^e spectacle annuel de fin d'année qui aura lieu les 4 et 5 mai à la salle Desjardins.

Surveillez bien la publicité pour savoir quand les billets seront disponibles sur Ticketaccs.com

À bientôt!

EVE

Comptoir familial

Le comptoir familial de Macamic est situé dans un local au sous-sol du Centre Joachim-Tremblay. Il existe grâce aux dons que la population nous fait, soit des vêtements, de petits articles ménagers et autres. Apportez-y les articles dont vous n'avez plus besoin. Une boîte de dépôt est disponible à l'extérieur afin de faciliter les dons, en dehors des heures d'ouverture.

N'hésitez pas à venir nous visiter, nous avons de quoi vous habiller de la tête aux pieds, et ce, pour tous les âges, pour hommes, femmes et enfants.

Les heures d'ouverture sont :

Mardi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Mercredi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Jeudi : de 13 heures à 16 heures et de 18 heures à 20 heures

Source : Le Club Lions de Macamic

Rubrique informative

Fonte des neiges



L'arrivée du printemps est généralement synonyme de fonte des neiges mais, d'une année à l'autre, il est impossible de prévoir de quelle façon la fonte va se passer, au risque de causer divers problèmes comme des inondations, des refoulements d'égouts, des dommages aux infrastructures et aux bâtiments. Puisqu'il est essentiel d'être préparé à ces différentes éventualités, voici un rappel des précautions ou des mesures à prendre pour y faire face, le cas échéant.

Inondations : Les municipalités doivent être attentives aux indices et aux causes potentielles d'inondations sur leur territoire et prendre les mesures pour protéger leurs citoyens et leurs infrastructures. Quant aux citoyens, ils doivent faire le nécessaire pour assurer leur protection et celle de leurs biens.

Voici quelques conseils pour vous préparer adéquatement et limiter les dangers associés aux inondations :

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une zone inondable.
- Informez-vous auprès de votre municipalité des risques d'inondations dans votre secteur et renseignez-vous sur les mesures mises en place en cas de sinistres.
- Préparez votre plan familial d'urgence et votre trousse d'urgence.
- Faites installer un clapet antirefoulement (ou clapet antiretour). Ce dispositif empêche les eaux usées provenant des égouts municipaux ou des installations septiques surchargés de refouler dans le sous-sol. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste.
- Vérifiez si votre assurance habitation couvre les inondations.

Pour en apprendre davantage sur la préparation pour faire face aux sinistres potentiels comme les inondations, visitez le site Web du ministère de la Sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca

Débordement d'eau sur la chaussée : Il est important d'aviser le service des travaux publics dès que vous constatez que l'eau d'un fossé ou d'un cours d'eau déborde sur un chemin public en communiquant au 819 782-4604, poste 224 ou, en dehors des heures d'ouverture, en composant le poste 5 (urgences).

Ponceau privé gelé : La responsabilité du dégel d'un ponceau privé incombe au propriétaire du terrain desservi par le ponceau. Toutefois, la Ville offre un service de dégelage de ponceau moyennant des frais de 55 \$ de l'heure (minimum 55 \$).

Refoulement d'égouts, auto-refoulement ou infiltration d'eau : Des solutions existent afin de protéger votre résidence des infiltrations d'eau au sous-sol; le meilleur moyen de protéger un bâtiment contre les refoulements, c'est d'installer un ou des clapets antiretour.

Même si cette pratique est proscrite, il est fréquent que l'eau des puisards ou des gouttières soit dirigée vers le réseau d'égouts. Puisque cette eau sera systématiquement retournée vers votre sous-sol en cas de surcharge du réseau, il est plutôt recommandé de la diriger sur votre terrain, loin des fondations.

Depuis le mois de février 2004, afin de protéger ses contribuables contre les refoulements d'égouts, la Ville de Macamic a adopté le règlement no 04-041. Les articles 3 à 6 de ce règlement définissent la responsabilité du propriétaire d'un immeuble en ce qui concerne les soupapes de sûreté (clapets antiretour). Vous pouvez consulter ce règlement ainsi que l'information sur les clapets antiretour et leur installation au www.villemacamic.qc.ca, onglet **La Ville | Politiques et réglementation | Règlements | Refoulement d'égouts**.

Le calendrier des activités

<u>Avril</u>	14	Déjeuner-crêpes de l'OPP de 8 heures 30 à 13 heures en haut du Centre Joachim-Tremblay. Ambiance musicale. Billets en vente auprès des membres de l'OPP, au Dépanneur 111 et sur place.
<u>Mai</u>	5	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter. Nous soulignerons la fête des Mères. Bienvenue à tous!
	6	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	8	Réunion du Cercle de Fermières Macamic à 19 heures au local des Fermières
	15-16	Collecte des encombrants, inscription obligatoire (voir les pages 8 et 9 pour les détails)
	17	Ouverture du terrain de camping municipal pour la saison estivale 2019
<u>Juin</u>	1	Distribution d'arbres à la population de 10 heures à 16 heures au parc Émile-Lesage
	2	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter. Nous soulignerons la fête des Pères. Bienvenue à tous!
	3	Réunion du conseil municipal à 19 heures à la salle municipale du secteur Colombourg

Permis municipaux

Les permis municipaux sont désormais **émis sur rendez-vous seulement**. Pour prendre rendez-vous, communiquez avec madame Annick Gaudet, inspectrice municipale en téléphonant au 819 782-4604, poste 227.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures
Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures
19 heures à 20 heures 30

Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Mercredi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30
Samedi : 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 13 juin 2019, **la date limite pour apporter vos textes est le 17 mai 2019**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

POUR NOUS JOINDRE

SERVICES D'URGENCE 24/24

Police – Ambulance - Incendie

9-1-1

Bris d'aqueduc ou d'égouts

819 782-4604, poste 5

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ainsi que des principaux services municipaux sont du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE AU 819 782-4604

ou par courriel à macamic@mrcao.qc.ca

ADMINISTRATION

(Taxation et évaluation; avis publics; ressources humaines)

Lina Lafrenière	Mairesse	270
Eric Fournier	Directeur général	238
Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221

TRAVAUX PUBLICS

(Voirie municipale; aqueduc et eaux usées; parcs et espaces verts)

Mathieu Séguin	Directeur des travaux publics	224
----------------	-------------------------------	-----

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(Permis, certificats et dérogations; collecte des ordures; animaux errants et nuisances)

Annick Gaudet	Inspectrice municipale	227
Joëlle Rancourt	Responsable collecte des ordures	223
Benoît Mandeville	Ingénieur forestier, Agence forêts privées	233
SPCA Abitibi-Ouest	Gestion animale (errance, nuisances, licences, etc.)	301-7555

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

(Activités et événements, plateaux sportifs et location de salles; vie communautaire)

Info-Loisirs	Horaire des activités	2
Carole Dubois	Directrice loisirs, culture, vie communautaire	230
Marco Desforges	Animateur en loisirs	231
Linda Morin	Agente culturelle	275
Noëlla Royer	Responsable bibliothèque Colombourg	333-5783
Centre Joachim-Tremblay	Bureau de service	234
	Restaurant	237

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec - Poste de La Sarre	333-2377
Service d'incendie	221

AUTRES SERVICES

Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Pauline Goulet	Club de la fraternité	782-4866

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet :

WWW.VILLEMAMIC.QC.CA